

---

---

## Les points aux antipodes

A l'heure de la formation médicale continue obligatoire en France, cet article nous offre un regard sur la pratique de la réaccréditation des médecins de famille en Nouvelle Zélande. Dans ce pays, il n'existe pas de mesure légale pour maintenir les compétences des médecins généralistes. Mais le Collège Royal des Médecins Généralistes de ce pays a mis en place en 1994 une réaccréditation de ses membres (permettant de maintenir leur adhésion à cette structure) basée sur les principes de la formation auto-dirigée et de l'amélioration des pratiques. La philosophie du collège est que la formation orientée par les praticiens eux-mêmes sur leurs besoins individuels et sur leur pratique est la clé des changements positifs. Un système de crédits (points) a été mis en place. Il s'agit pour chaque médecin de recueillir chaque année sur 5 ans l'équivalent de 50 crédits (un crédit équivalant à 1 heure de formation), soit 250 crédits. Chaque médecin du collège a reçu un classeur qui présente tous les formulaires et les modes d'emploi de ce système. Les crédits peuvent être obtenus par la pratique d'audits médicaux, des travaux de recherche ou d'enseignement, ou toute activité qui concourt à l'amélioration de la qualité des soins. Bien que ce cadre soit flexible, un minimum de 5 heures de formation continue (5 à 45 crédits maximum par an) et un audit médical (5 à 35 crédits maximum par an) sont obligatoires chaque année. Par la formation continue, les membres du collège peuvent gagner un maximum de 45 points par an. La formation orientée par des besoins identifiés permet de gagner ce maximum de points. Les formations "opportunistes", c'est-à-dire la participation à des actions de formation qui n'en-

trent pas dans un plan préalablement déterminé ne peuvent rapporter que 20 points par an pour des actions agréées par le collège, et seulement 5 points par an pour des actions non agréées par le collège. Les groupes de pairs (avec définitions d'objectifs et évaluation) permettent de recueillir 20 points par an.

Des formations complémentaires (comme un Master en Médecine Générale) permettent de recueillir un maximum de 45 points par an.

Pour aider les médecins à réaliser leur plan de formation personnel, un questionnaire leur est proposé. Les principales questions sont les suivantes:

- disposez-vous d'un registre par âge et sexe de vos patients (si oui, qu'en faite-vous? Si non, avez-vous l'intention d'en concevoir un?), disposez-vous d'un registre des pathologies que vous prenez en charge? A quels buts destineriez-vous ce registre? La population que vous prenez en charge est-elle différente de la population générale? ...
- Disposez-vous d'un soutien professionnel (conseils téléphoniques, pairs...)?
- Avez-vous personnellement des problèmes de santé? Comment vous soignez-vous?
- Listez les domaines dans lesquels vous souhaiteriez en savoir plus
- Décrivez votre pratique et vos conditions d'exercice
- Quels sont vos objectifs professionnels?

Il est probable que notre système française de points en FMC reposera sur des moyens diversifiés de formation, sur la base de 50 points par an pendant 5 ans. L'originalité de la démarche néo-zélandaise et de donner un "bonus" aux médecins qui élaborent un plan de formation à partir de l'identification de leurs besoins. Nous observons que les formations collectives en Nouvelle Zélande ne donnent que peu de points lorsque les médecins assistent à des formations "opportunistes". Ce critère de pertinence doit être essentiel dans nos thèmes de formation. Il ne doit pas être exclusif (en raison de scotomes). Nous notons également qu'il n'est pas prévu d'évaluation de la formation dispensée, en dehors des formations accréditées par le Collège Royal. Ce système fonctionne depuis 1994, et il est sans doute trop tôt pour en tirer des conclusions. Rappelons, au risque de paraître faire de la publicité, que l'UNAFORMEC développe les Bilans Professionnels personnalisés, avec pour objectif de permettre aux médecins de construire leur plan de formation, à partir de leurs besoins, identifiés individuellement et confidentiellement par eux-mêmes et pour eux-mêmes.

*Numéro 28 du 19 septembre 1996*

Ce journal faxé est diffusé exclusivement aux adhérents du Centre de Documentation de l'UNAFORMEC..  
Cette diffusion n'est possible que grâce à votre participation financière.

Les articles cités peuvent être fournis (contre paiement des frais de reproduction et d'envoi)